



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC)

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-200067262-20260924-260924_04-DE

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	1
1.3. ESTIMATION DES INSTALLATIONS DESSERVIES	1
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	1
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	2
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	2
2.2. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	2
3. BILAN DE L'ACTIVITE.....	3
4. MONTANTS FINANCIERS (EN €)	3
5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	3

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

➤ Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Haut-Béarn

➤ Compétences liée au service :

☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☒ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

➤ Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.): Agnos, Asasp-Arros, Bidos, Buziet, Escou, Escout, Esquiule, Estialescq, Estos, Eysus, Goès, Gurmençon, Herrère, Lasseube, Lasseubetat, Ledeuix, Lurbe-Saint-Christau, Moumour, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie, Poey d'Oloron, Précilhon, Saucède, Verdets, Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Etsaut, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse-en-Aspe, Sarrance, Urdos, Aren, Géronce, Geüs d'Oloron, Orin, Préchacq-Josbaig, Saint-Goin, Ance-Féas, Aramits, Lanne-en-Barétous, Arette, Issor.

➤ Existence d'une étude de zonage ☐ Non ☒ Oui
➤ Existence d'un règlement de service ☐ Non ☒ Oui, date d'approbation : 13/04/2017

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☒ régie
☐ régie avec prestation de service
☐ délégation de service public (affermage ou concession)

Si vous avez un ou plusieurs prestataires de service :

➤ Nom du prestataire :
➤ Date de début de contrat :
➤ Date de fin de contrats :
➤ Missions du prestataire :

1.3. Estimation des installations desservies

Le service public d'assainissement non collectif compte 4 344 installations sur le territoire.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	☒
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	☒
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée	☒
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	☒

B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	☐
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	☐
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	☐

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- *la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;*
- *la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.*

Les tarifs applicables sont les suivants :

- pour les compétences obligatoires
 - tarif du contrôle de conception : 150 euros HT
 - tarif du contrôle de réalisation : 100 euros HT
 - tarif du contrôle des installations existantes : 180 euros HT
 - tarif du contrôle de conformité dans le cadre de vente immobilière : 250 euros HT
 - tarif des contre-visites : 50 euros HT

2.2. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant le tarif du contrôle de conception.
- Délibération du 20/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant le tarif du contrôle de réalisation.
- Délibération du 20/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant le tarif du contrôle des installations existantes.
- Délibération du 20/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant le tarif du contrôle des installations existantes en vente.

➤ Délibération du 13/04/2017 effective à compter du 21/04/2017 fixant

3. Bilan de l'activité

-	Nombre
Certificats d'urbanisme instruits	26
Contrôles de conception sur des dossiers de permis de construire ou de réhabilitations	82
Chantiers contrôlés sur bâtiments neufs ou réhabilités	50
Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif	448
Contrôles de bâtiments en vente	63

4. Montants financiers (en €)

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Exercice 2025	Résultat de clôture : Exercice 2024	Résultat de clôture : Exercice 2025
Section Investissement	0.00	12 402.86	12 402.86	- 6 481.06	5 921.80
Section Fonctionnement	118 412.25	152 520.37	34 108.12	3 509.34	37 617.46
TOTAL	118 412.25	164 923.23	46 510.98	-2 971.72	43 539.26

5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projet à l'étude
- Continuité du 3ème contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.
- Contrôle de conception et de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées.
- Conseil à l’usager.